

Anne-Sophie Anglaret

La Légion française des combattants : sociabilités ordinaires et engagements politiques dans la Révolution nationale (1940-1945)

Introduction

La Légion française des combattants est l'unique organisation de masse du régime de Vichy. Au plus fort de son recrutement, fondé sur le volontariat, elle rassemble près de 1 150 000 personnes en zone Sud¹ et plus de 1 425 000 dans l'ensemble de l'empire et des territoires sous domination française. Dessinée ou photographiée, la silhouette du légionnaire, béret sur le crâne et insigne à la boutonnière, innerve la propagande des premiers mois du régime. Les grandes manifestations, comme celles du premier anniversaire de la Légion en août 1941, semblent confirmer cette omniprésence par la tenue de cérémonies dans les plus petites communes. Ce succès n'est pas seulement supérieur à celui d'autres mouvements vichystes. Si l'on considère que la Légion n'existe que sur la moitié du territoire métropolitain, ses effectifs dépassent ceux atteints dans l'entre-deux-guerres par le Parti Social Français, généralement présenté comme le parti le plus important de l'histoire de la France contemporaine². Sa réussite n'en est pas moins précaire. Créée durant l'été 1940 pour rassembler, sous la bannière du maréchal Pétain, tous les anciens combattants, la Légion ne survit pas au régime. De moins en moins visible et active, avant même la Libération, elle s'adapte à la politique du gouvernement mais ne la détermine pas. Sans doute ce décalage entre le nombre des adhérents et l'influence réelle sur le cours des événements est-il en partie à l'origine du « désintérêt surprenant » de l'historiographie³ observé par Jean-Marie Guillon. Celui-ci l'explique par deux facteurs principaux. D'une part l'importance des effectifs aurait constitué, à la Libération, un motif d'indulgence. L'innocuité de la Légion serait prouvée, paradoxalement, par sa masse même : par rapport à l'appartenance à des groupements plus activistes et plus minoritaires, l'entrée dans la Légion serait ainsi une « singulière erreur », blâmable mais trop répandue pour être réellement condamnable. La prémisse de ce jugement moral, l'inertie légionnaire, serait alors peu propice à un fort intérêt historiographique. D'autre part, souligne Jean-Marie Guillon, la tendance à privilégier une histoire politique centralisée ne peut qu'accentuer

¹ Pour le chiffre total des adhérents à la Légion en métropole, voir annexe 1. Le chiffre avancé pour l'ensemble des territoires sous domination française provient de l'addition de ce total avec les chiffres indiqués ci-dessous pour les colonies.

² Jean-Paul Thomas estime le nombre d'adhérents du Parti Social Français à environ 1 200 000 personnes. Jean-Paul Thomas, « Les effectifs du Parti social français », *Vingtième Siècle*, 1999, vol. 62, n° 1, p. 61-83.

³ Jean-Marie Guillon, « La Légion française des combattants, ou comment comprendre la France de Vichy », *Annales du Midi*, 2004, vol. 116, n° 245, p. 6.

l'indifférence face à une organisation qui pèse peu dans le jeu politique vichyste. Ses sections, pourtant, sont visibles à l'échelle locale et constituent une tentative de pénétration du régime dans la société.

L'objet de cette thèse est de décentraliser l'étude de la Légion, pour s'intéresser principalement aux individus qui la composent et aux aspects quotidiens de leur engagement. Pierre Laborie, qui a été l'un des pionniers des analyses collectives de la société sous Vichy, a souligné il y a quelques années que celles-ci n'occupaient encore qu'« une place discrète » dans l'historiographie⁴. Or la Légion, par son caractère de mouvement de masse, est un objet privilégié pour contribuer à une histoire d'ensemble de la société française sous le régime de Vichy. L'organisation jouit d'une implantation géographique exceptionnelle du fait de sa présence dans toutes les communes, qui permet l'association de différentes échelles d'analyse. Elle constitue ainsi un excellent point d'observation, dont il faut toutefois définir les limites, quant aux interprétations qui peuvent en être tirées. Son existence peut être replacée dans le cadre de grands problèmes historiographiques liés aux rapports du régime et de la société : située dans la continuité du mouvement combattant de l'entre-deux-guerres, elle interroge le glissement entre les pratiques, de la démocratie à une forme de gouvernement autoritaire, de même que l'implantation sociale des différentes options politiques et des comportements. Ainsi replacée dans une temporalité qui dépasse celle de la guerre, elle n'en est pas moins indissociable du régime qui l'a créée. Sa durée de vie très courte appelle donc à mesurer le poids du temps long et des transformations rapides du contexte. Ces différentes problématiques invitent à une histoire sociale, attentive aux socialisations ordinaires et, eu égard aux centaines de milliers de personnes concernées, ouverte à des méthodes adaptées à l'étude de la masse.

1. La Légion dans la guerre mondiale

L'histoire de la Légion est, à bien des égards, une histoire sans occupants. Ceux-ci refusent son implantation au nord de la ligne de démarcation, préférant lui opposer un « contre-monde⁵ » composé de plusieurs associations de combattants. L'invasion de la zone Sud ne change pas le *statu quo* et la Légion continue son existence sur la moitié du territoire. Sans doute y a-t-il çà et là des

⁴ Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin : occupation, résistance, idées reçues*, Éd. revue et augmentée, Paris, Gallimard, 2014, p. 285 ; Pierre Laborie, « Histoire, vulgate et comportements collectifs » dans Pierre Laborie et François Marcot (eds.), *Les comportements collectifs en France et dans l'Europe allemande : historiographie, normes, prismes (1940 - 1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 25-38.

⁵ Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français ou l'envers de la Collaboration*, Paris, France, Fayard, 2001, 895 p.

contacts entre légionnaires et occupants. Toutefois, ils ne caractérisent pas l'organisation, qui se montre toujours prudente sur les questions de politique étrangère et la collaboration. Les Allemands, quant à eux, ne s'en préoccupent pas. Quelques rares documents indiquent qu'ils ont pu, dans les derniers mois de 1940, craindre une tentative de former un groupement paramilitaire patriotique⁶. Cette inquiétude disparaît rapidement. La Légion n'est citée qu'une seule fois dans les rapports du commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), pour expliquer, en une phrase, que le gouvernement de l'amiral Darlan s'appuie sur elle⁷. De fait, l'organisation s'inscrit dans la tentative du gouvernement de Vichy de lancer une politique nationale ignorant le poids de l'Occupation. Bien que cette tentative soit illusoire, elle n'attire qu'assez peu l'attention des Allemands, tant que leurs intérêts ne sont pas en jeu. Si le contexte de l'occupation et ses évolutions doivent évidemment être pris en compte, l'absence de sources allemandes ne relève pas d'un choix historiographique mais découle de l'histoire de la Légion elle-même, qui reste une affaire française.

Française, mais non pas métropolitaine. L'amiral Platon, secrétaire d'État aux colonies, considère son extension comme essentielle⁸. La Légion est présente dans tous les territoires sur lesquels Vichy exerce sa souveraineté. Au premier rang d'entre eux figure les trois départements français d'Algérie, où son succès dépasse en proportion celui de la métropole. D'après Jacques Cantier, elle y rassemble au début de l'année 1942 environ 220 000 personnes⁹. À partir de l'Algérie, un directoire légionnaire gère toute l'Afrique du Nord¹⁰. La Légion est ainsi représentée au Maroc et en Tunisie et compte, dans chacun de ces deux pays, environ 38 000 membres¹¹. En Indochine, ils sont tout au plus 7 000, enrôlés de façon souvent contrainte¹²; environ 3 200 en 1942 en Martinique¹³; environ 19 000 en A.O.F.¹⁴; 2500 à Madagascar (dont un taux de non combattants de près de 30 %, assez exceptionnel par rapport à la métropole et similaire à celui de l'Algérie)¹⁵. Aucune étude n'a porté spécifiquement sur la Légion dans les possessions françaises, à l'exception du mémoire d'Ousmane Ahmed Mbaye, pour l'A.O.F.¹⁶. En revanche, de nombreux travaux sur

⁶ Voir chapitre I, 2.a.

⁷ Lagebericht, April – Mai 1941, MBF. <http://www.ihp.cnr.fr/prefets/fr/content/lagebericht-april-mai-1941-mbf>
Lien consulté le 29 mai 2018.

⁸ Eric Jennings, « La politique coloniale de Vichy » dans Eric Jennings et Jacques Cantier (eds.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 19.

⁹ *Ibid.*, p. 207.

¹⁰ Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 199.

¹¹ D'après un relevé d'effectifs de l'été 1942. AN F7 15545.

¹² Eric T Jennings, *Vichy sous les tropiques: la révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine 1940-1944*, Paris, Bernard Grasset, 2004, p. 205-206.

¹³ E. Jennings, « La politique coloniale de Vichy », art cit, p. 20.

¹⁴ Catherine Akpo-Vaché, *L'AOF et la Seconde Guerre mondiale : la vie politique, septembre 1939-octobre 1945*, Paris, Éditions Karthala, 1996, p. 75.

¹⁵ E.T. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.*, p. 74 ; J. Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 206.

¹⁶ Ousmane Ahmed Mbaye, *La légion française des anciens combattants d'Afrique noire en A.O.F, juin 1940-juillet 1943 : de la « révolution nationale » à la collaboration*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2003, 131 p.

l'empire colonial comportent des informations intéressantes sur le sujet. Ils montrent généralement la parfaite adaptabilité de l'idéologie vichyste de Révolution nationale au contexte colonial, avec souvent un fort soutien des populations européennes locales¹⁷. Il y a là une spécificité qui mérite examen. Le succès de la Légion dans ces territoires s'explique aussi parce qu'elle est un instrument de distinction et de domination coloniale. Lorsque les populations locales y sont acceptées, elles sont soumises à un statut inférieur. Dans la Légion algérienne, les « Musulmans » sont distingués des légionnaires européens. Le sectarisme plus poussé qu'en métropole pousse à refuser toute adhésion de membres juifs, y compris titulaires de la carte du combattant¹⁸. Le gouverneur de l'A.O.F., Pierre Boisson, envisage l'organisation comme un moyen de contrôle sur les tirailleurs sénégalais¹⁹. Quant à celui de l'Indochine, l'amiral Decoux, il refuse toute intégration des Indochinois²⁰. La tenue elle-même reflète les enjeux locaux, puisque les légionnaires européens ne portent pas le béret, mais le casque colonial²¹. Alors que la Légion peine à définir ses prérogatives exactes en métropole, son emprise sur la société semble plus grande dans l'empire, où elle prend notamment en charge l'encadrement de la jeunesse²² ou des syndicats²³.

L'existence de ces sections impériales est une source de fierté pour la Légion. Ses anniversaires, qui mettent en scène l'union du territoire, intègrent des représentants des colonies, dont les reportages photographiques soulignent avec délice l'aspect pittoresque²⁴. Toutefois, l'empire demeure un sujet secondaire dans la presse légionnaire²⁵. Les instances centrales peinent à communiquer avec les unions coloniales et à exercer sur elles un contrôle : jusqu'en 1942, elles dépendent du secrétaire d'État aux colonies et sont administrées par des fonctionnaires locaux. En A.O.F., jusqu'à l'été 1942, c'est le gouverneur général Pierre Boisson qui assure la présidence²⁶. La libération précoce d'une grande partie de ces territoires y condamne l'organisation, tandis qu'elle continue son évolution en métropole. Pour toutes ces raisons, auxquelles il faut ajouter la

Le sujet est repris dans sa thèse, Ousmane Ahmed Mbaye, *Les associations patriotiques en A.O.F. durant la Seconde Guerre mondiale, juin 1940-octobre 1945*, Thèse, École nationale des Chartres, Paris, 2005.

¹⁷ Certains auteurs sont plus circonspects sur le succès de la Légion, voir Vincent Joly, *Le Soudan français de 1939 à 1945: une colonie dans la guerre*, Paris, Éditions Karthala, 2006, p. 339-344.

¹⁸ Jacques Cantier, « La Révolution Nationale mise en scène. Les festivités de l'année 1941 dans l'Algérie de Vichy » dans Eric Jennings et Jacques Cantier (eds.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 148.

¹⁹ C. Akpo-Vaché, *L'AOF et la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 75.

²⁰ E.T. Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.*, p. 205.

²¹ Eric Jennings, « L'Indochine de l'Amiral Decoux » dans Eric Jennings et Jacques Cantier (eds.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, O. Jacob, 2004, p. 30 et le cahier central de photographies dans Jacques Cantier et Eric Jennings (eds.), *L'empire colonial sous Vichy*, Paris, O. Jacob, 2004, 398 p.

²² « Rapport sur l'action légionnaire dans l'Empire et à l'étranger », *La Légion*, 15 septembre 1942.

²³ J. Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 215.

²⁴ Voir par exemple le livret souvenir de la cérémonie du deuxième anniversaire, « Gergovie ». AN 43 AS8 (archives Henri Pichot).

²⁵ Voir chapitre V, 2.a.

²⁶ « Rapport sur l'action légionnaire dans l'Empire et à l'étranger », *La Légion*, 15 septembre 1942.

dispersion des sources²⁷, l'intégration de l'empire dans une étude sur la Légion pose des problèmes quant à une interprétation d'ensemble du phénomène. D'autre part, dans le cadre de ce travail qui s'intéresse à la masse des adhérents, la prise en compte de l'empire nécessiterait d'avoir recours à une sociologie des colons et des rapports coloniaux et de traiter ces populations séparément. Exclu pour ces raisons du périmètre de cette thèse, l'empire constitue un prolongement possible et riche des recherches sur le sujet.

Les unions légionnaires de l'étranger, situées dans les pays neutres, forment également un arrière-plan intéressant, qui s'inscrit toutefois dans une histoire plus diplomatique que sociale. Leur fonction est de propager la doctrine légionnaire parmi les populations françaises émigrées, mais aussi de témoigner de l'assise du gouvernement de Vichy. En ce sens, elles sont le pendant des Comités de la France Libre et sont peut-être même créées en réaction à la mise en place de ces derniers, qui voient le jour dès l'été 1940²⁸. Trois d'entre elles fonctionnent réellement, dans des pays très proches de la France : la Suisse, l'Espagne et le Portugal²⁹. Ailleurs, leur existence est fragile. D'après un rapport de 1942³⁰, la Légion revendique l'existence d'unions en Chine, en Amérique Centrale et du Sud, mais n'en reçoit aucune nouvelle. Sur ce dernier continent, le succès des Comités de la France Libre mène d'ailleurs à douter d'un accueil très favorable de la Légion³¹. En Europe centrale, selon ce même rapport, elle n'est pas du tout présente dans une partie des pays jugés trop instables (Bulgarie, Croatie, Grèce, Serbie) ; ailleurs, elle n'est représentée que par un délégué accrédité auprès du personnel diplomatique français. Sans doute les archives diplomatiques contiennent-elles plus d'informations sur les groupements de l'étranger. Il est certain, toutefois, que leurs effectifs sont inexistantes ou, au mieux, anecdotiques, ce qui justifie leur mise à l'écart dans un travail portant sur les adhérents et les pratiques.

Le resserrement du regard sur la métropole, en l'occurrence uniquement sur la zone Sud, loin d'aboutir à une réduction dommageable du sujet, permet un jeu d'échelles entre les différents niveaux d'implantation géographique. La Légion est divisée en sections, dont la hiérarchie suit les découpages administratifs : les principaux niveaux sont le national, le départemental et le communal. Tous trois sont représentés dans les archives utilisées pour cette thèse, ce qui favorise

²⁷ Pour l'Algérie, Jacques Cantier indique que celles-ci ont très probablement été majoritairement détruites. J. Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, op. cit., p. 198.

²⁸ Robert Belot, « Les comités de la France Libre en Amérique latine pendant la guerre : enjeu symbolique, politique et diplomatique » dans Maurice Vaïsse (ed.), *De Gaulle et l'Amérique latine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 45-68 ; Sylvain Cornil-Ferrot et Philippe Oulmont (eds.), *Les Français libres et le monde: actes du colloque international au musée de l'Armée, 22 et 23 novembre 2013*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015, 431 p.

²⁹ Voir par exemple « Vers la France nouvelle – La Légion à Lisbonne – La Légion à Madrid » *La Légion*, 15 août 1941 ; « Le voyage en France de soixante jeunes français résidant en Suisse », *La Légion*, 15 septembre 1942.

³⁰ « Rapport sur l'action légionnaire dans l'Empire et à l'étranger », *La Légion*, 15 septembre 1942.

³¹ R. Belot, « Les comités de la France Libre en Amérique latine pendant la guerre : enjeu symbolique, politique et diplomatique », art cit.

L'observation des liens, mais aussi des différences entre les échelons d'implantation. Les injonctions et la propagande qui émanent de la direction nationale sont la feuille de route de l'organisation et définissent son identité politique officielle. Elles sont transmises jusque dans les sections par différents biais, presse ou visites de dirigeants par exemple. En retour, les prises de position au niveau national sont légitimées par l'importance des effectifs et par l'implantation jusque dans les plus petites communes, qui semblent confirmer la puissance et l'influence de la Légion. Toutefois, elles ne façonnent pas entièrement les formes de la vie locale. Les sources conservées sur les communes reflètent ce qui est réellement transmis dans les sections, et l'activité réelle dont celles-ci font preuve. Ainsi ressortent tant les caractères d'uniformité que les spécificités locales, ou attachées à certains types de milieux (rural, urbain). Considérée dans ses différentes implantations, la Légion offre un point d'observation de la société française sous Vichy, dans toute sa complexité.

2. Apports et limites de l'étude de la Légion pour la compréhension de la société française sous Vichy

L'historiographie de la Légion est riche au niveau local, ce qui invite à relativiser le constat de désintérêt. Plusieurs études, ou chapitres d'ouvrages monographiques, s'intéressent de près aux cadres et à la sociologie du mouvement, à son activité et à son éventuelle influence³². De même, certains ouvrages portant sur des objets nationaux abordent la question de la place de la Légion dans l'histoire du régime³³. Toutefois, le seul travail consacré entièrement à la Légion, celui de Jean-Paul Cointet, ne fait pas le lien entre les dimensions locale et nationale³⁴. Il y a là un effet de

³² Outre les contributions contenues dans le numéro spécial des *Annales du Midi* dirigé par Jean-Marie Guillon, on peut citer : Philippe Delvit, « La Légion française des combattants dans le Tarn : des cadres pour la Révolution nationale ? » dans Philippe Nélidoff et Olivier Devaux (eds.), *Pouvoirs et société en pays albigeois*, Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1997, p. 455-469 ; Jean-Marie Guillon, *La Résistance dans le Var : essai d'histoire politique*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 1989, 919 p. ; Monique Luirard, « La Légion des combattants dans la Loire de 1942 à la Libération » dans *Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Lyon, Audin, 1972, p. 375-391 ; Monique Luirard, *Le Forez et la Révolution nationale : juin 1940-novembre 1942*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1972, 348 p. ; Dominique Olivesi, « La prestation du serment du service d'ordre légionnaire (S.O.L.) aux arènes de Cimiez le 22 février 1942 », *Cahiers de la Méditerranée*, 2001, n° 62, p. 135-144 ; Georges Rougeron, *Le département de l'Allier sous l'Etat français, 1940-1944*, Moulins, Allier, 1969, 499 p. ; Philippe Secondy, *La persistance du Midi blanc: l'Hérault, 1789-1962*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006, 393 p. ; John F Sweets, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Paris, Plon, 1996, 285 p. ; Daniel Varga, *Étude régionale d'un mouvement sous Vichy : la Légion française des combattants dans les Bouches-du-Rhône (1940-1944)*, Mémoire, Université de Provence, s.l., 1988, 147 p.

³³ Jean-Marie Guillon cite notamment Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français: l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p. et Alain Bancaud, *Une exception ordinaire: la magistrature en France 1930-1950*, Paris, Gallimard, 2002, 514 p. Les exemples sont nombreux, mais on pourrait ajouter Laurent Joly (ed.), *La délation dans la France des années noires*, Paris, Perrin, 2012, 377 p. ; Rémi Dalisson, *Les fêtes du Maréchal : propagande festive et imaginaire dans la France de Vichy*, Paris, CNRS, 2007, 473 p.

³⁴ Jean-Paul Cointet, *La Légion française des Combattants (1940-1944): mouvement civique et parti unique sous l'État Français*, Thèse d'État, Paris IV, Paris, 1991, 1454 p. Cette thèse a été publiée sous le titre : Jean-Paul Cointet, *La Légion française*

chronologie, une partie des monographies citées étant parues après la thèse de Jean-Paul Cointet. En ce sens, celle-ci a sans doute donné l'impulsion d'un plus grand intérêt pour la Légion. Son apport, qui occupe la majeure partie de sa thèse, se situe principalement dans l'histoire du rôle et de la position de l'organisation au sein de l'État vichyste, dès sa création et au fur et à mesure des évolutions du régime. L'impuissance légionnaire à s'imposer à Vichy s'en trouve grandement éclairée, car Jean-Paul Cointet met en lumière les incessants jeux de pouvoirs auxquelles elle est soumise. Dès le départ, la Légion doit s'imposer face à un projet concurrent. Après la défaite de 1940, un groupe réuni autour de Marcel Déat milite pour mettre en place un parti unique, inspiré des modèles allemand et italien. Les contacts pris avec des hommes issus de la droite conservatrice, comme Xavier Vallat, et les dirigeants d'associations d'anciens combattants, sont infructueux et aboutissent à la confrontation de deux conceptions antagonistes. Vallat et les combattants, tout comme le maréchal Pétain, préfèrent à l'idée de parti unique celle d'un rassemblement d'anciens soldats destiné à jouer le rôle de « courroie de transmission » entre le gouvernement et les Français. C'est ainsi que voit le jour la loi du 29 août 1940, consacrant la création de la Légion française des combattants, et la dissolution de toutes les anciennes associations³⁵. Apparemment victorieuse, la Légion ne l'est que parce qu'elle accepte un pouvoir limité. Elle est le fruit d'un arbitrage fragile.

Les tentatives de monter des organismes concurrents ne s'arrêtent pas, en effet, à l'été 1940. Dans l'entourage même du maréchal Pétain, certaines personnalités se montrent hostiles à la Légion, comme le directeur de son cabinet civil, Henri du Moulin de Labarthète³⁶. Après la chute de Pierre Laval et l'intermède Pierre-Etienne Flandin, l'arrivée au pouvoir de l'amiral Darlan, en février 1941, n'augure rien d'heureux pour l'organisation. Il la juge réactionnaire et trop minoritaire dans le pays. Les instructions qui se succèdent alors, définissant la collaboration des pouvoirs publics et de la Légion, continuent à n'accorder à celle-ci aucun pouvoir réel. Nommé au ministère de l'Intérieur en juillet 1941, Pierre Pucheu reprend l'idée de création d'un parti unique. Faute de pouvoir se débarrasser de la Légion, il est décidé de l'ouvrir largement aux anciens combattants, par la création des « Volontaires de la Révolution Nationale ». Au sein du groupement, les plus activistes, menés par Joseph Darnand, mettent sur pied un Service d'Ordre (S.O.L.) dont l'existence tend à faire de la Légion le berceau d'une milice politique. Soutenue par l'amiral Darlan, cette évolution est mal vue par le directeur général légionnaire, François Valentin. Celui-ci a toutefois de

des combattants: la tentation du fascisme, Paris, Albin Michel, 1995, 458 p. Un autre livre est dédié à la Légion : Irene Di Jorio, *Tecnica di propaganda politica: Vichy e la Légion française des combattants, 1940-1944*, Rome, Carocci, 2006, 182 p. Toutefois, l'organisation y est étudiée moins pour elle-même que pour l'exemple qu'elle constitue en termes de techniques de propagande.

³⁵ J.-P. Cointet, *Légion*, *op. cit.*, p. 25-46.

³⁶ Jérôme Cotillon, « Un homme d'influence à Vichy : Henry du Moulin de Labarthète », *Revue historique*, 2002, vol. 622, n° 2, p. 353-385.

moins en moins de crédit au sein du régime ; si Darlan, qui commence à douter de la victoire allemande, tourne le dos en 1942 aux velléités trop activistes du S.O.L., le retour au pouvoir de Pierre Laval donne l'avantage à cette tendance minoritaire. Remplaçant en juin 1942 François Valentin, démissionnaire, par un homme qui lui est tout dévoué, Raymond Lachal, Pierre Laval s'attache également Joseph Darnand, qu'il nomme délégué permanent de la Légion auprès du gouvernement. Cette évolution qui traduit l'occupation du pouvoir par des hommes prêts, pour favoriser la collaboration avec les Allemands, à exercer une répression de plus en plus violente, débouche sur la scission du S.O.L. Ainsi naît en janvier 1943 la Milice française. À cette date, et quoique son existence ne soit pas remise en cause, la Légion a perdu tout espoir d'être l'alliée privilégiée du pouvoir³⁷.

La Légion est donc l'un des lieux où se jouent les luttes de tendances au sein de l'État vichyste. Elles se traduisent d'ailleurs par des évolutions du personnel dirigeant. Pourtant, s'il était nécessaire de retracer, avant toute chose, ce sinueux parcours institutionnel, il me semble que là n'est pas son principal intérêt comme objet d'histoire. Dans les rapports entre les divers membres du gouvernement, la Légion n'est qu'un des nombreux points sur lesquels portent les affrontements et elle n'est jamais déterminante quant à l'orientation de la politique. Sa place dans la société, en revanche, est unique puisqu'aucun autre mouvement ne recrute autant. Cet enracinement exceptionnel ouvre la voie à une nouvelle histoire de l'organisation, davantage sociale que politique. Bien implantée sur le territoire, comme le montre l'intérêt qu'elle suscite dans les monographies locales, elle permet un travail sur différentes échelles, reliant l'histoire politique du régime à ses répercussions dans la population.

Le choix de la Légion comme instrument privilégié d'étude de la société dans son ensemble se justifie par sa recherche d'union. La loi du 29 août 1940, qui lui donne naissance, précise qu'elle a pour mission « de grouper, au service du pays, tous les anciens combattants³⁸ ». Il ne s'agit pas de faire appel à tous ceux qui ont été appelés sous les drapeaux au cours des deux derniers conflits. La définition du combattant est en effet plus restrictive, puisqu'elle désigne celui qui a obtenu, ou pourrait obtenir, la carte du combattant. Il faut pour cela justifier de 30 jours de présence dans une unité « combattante », c'est-à-dire sur le front, ou d'une blessure³⁹. Cette carte ne s'appliquant qu'aux soldats de 1914-1918 et des TOE, il est envisagé de fournir à ceux de 1939-1940 un certificat équivalent, justifiant de leurs services. Le rassemblement recherché n'en est pas moins très large. S'appuyant sur le modèle d'une armée de conscription, supposée inclure toute la société, et faisant

³⁷ J.-P. Cointet, *Légion, op. cit.*, p. 113-260.

³⁸ « Loi portant création de la légion française des combattants », *Journal officiel*, 30 août 1940.

³⁹ Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française : 1914-1939, Vol. 1 : Histoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 112.

appel aux hommes de tous les grades, de toutes les armes, il pourrait aboutir en théorie à une bonne représentativité des différentes composantes de la population. D'autre part, la structure suit un maillage territorial très fin. La direction nationale supervise des unions départementales à partir desquelles sont créées dans la presque totalité des communes, quelle que soit leur taille, des sections. L'implantation géographique de la Légion est conçue pour être un parfait reflet du pays. Dans une foule aussi diverse, la présence importante ou, inversement, trop rare, de certains profils sociologiques ou géographiques, est un indice de l'audience variable du gouvernement en fonction des milieux sociaux. En tant que groupe circonscrit, la Légion peut être le vecteur, par rapport aux études cherchant à établir une opinion publique dominante, de la « dé-généralisation » promue par Brigitte Gaiïti⁴⁰.

La conception métonymique d'une Légion emblématique de l'ensemble de la société française de 1940-1944 trouve pourtant ses limites dans les origines de l'organisation elle-même. L'idée de rassembler les anciens combattants ne surgit pas en août 1940. Les différentes associations qui existaient dans l'entre-deux-guerres avaient déjà créé plusieurs types de fédérations supposées porter la voix des combattants. Quoique la loi vichyste abandonne ces structures au profit d'une organisation unique, elle ne se place pas moins dans la droite ligne de ces tentatives d'unité. Elle s'appuie sur l'existant, même pour le transformer de façon autoritaire. Cela ne signifie pas que tous les adhérents et tous les cadres proviennent d'une des anciennes associations ; la part de continuité est l'une des problématiques de ce travail, et sera abordée plus loin. Toutefois, cela introduit une forme de dépendance au chemin emprunté⁴¹ par l'ancien mouvement, y compris dans sa composition sociale. Dans l'hypothèse où la continuité s'avérerait importante, l'adhésion plus prompte de certaines catégories, ou le succès plus grand en fonction des zones géographiques ne sauraient être interprétés uniquement comme une réponse à l'appel du gouvernement de Vichy. Ils seraient aussi la continuation d'une histoire propre au mouvement combattant, lequel forme en 1940 un ensemble déjà constitué, non représentatif de toute la population.

La potentialité à refléter toute la société n'est, dès l'origine, que théorique. Cette tension entre le spécifique et le général, loin de constituer une aporie indépassable, me paraît au contraire caractéristique d'une histoire qui se veut sociale. L'approche par catégories de population est antithétique de toute vision unanimiste de la société. Celle-ci n'existe pas à l'état pur mais se compose de structures et de courants divers, certes mouvants mais dont certains sont plus susceptibles que d'autres de constituer le réceptacle d'une action politique comme celle du

⁴⁰ Brigitte Gaiïti, « L'opinion publique dans l'histoire politique : impasses et bifurcations », *Le Mouvement Social*, 2007, vol. 221, n° 4, p. 95-104.

⁴¹ Bruno Palier, « Path dependence » dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2010, p. 411-419.

gouvernement de Vichy. L'objectif n'est pas seulement de déterminer quelle partie de la population adhère à la Légion, mais également de comprendre ce qui, dans les structures sociales préexistantes, favorise une telle adhésion.

3. Temporalité de la Légion : le problème des « origines républicaines de Vichy⁴² »

La question de la continuité à l'œuvre entre la Légion française des combattants et les associations de l'entre-deux-guerres rejoint celle, plus générale, de ce que Gérard Noiriel a désigné comme « les origines républicaines de Vichy ». L'historien entend ainsi relativiser la transgression absolue que constituerait le passage d'une République à un régime autoritaire. Son travail porte surtout sur ce qui, au sein des processus législatifs et administratifs de la République, a facilité la transition vers l'application de lois discriminatoires comme le Statut des Juifs. Toutefois, l'idée des origines peut être également étendue à des thématiques reprises sous Vichy, mais qui étaient déjà l'objet d'intérêt et de débats durant la III^e République. Marc Boninchi a montré que l'« ordre moral » et l'accent porté sur la famille, depuis considérés comme l'une des spécificités du gouvernement du maréchal Pétain, puisait ses racines dans les activités préalables des militants familiaux, qui ne prêchaient pas pour autant la fin de la République⁴³. En ce sens, quoique l'attention porte alternativement sur les pratiques ou sur des questions plus générales d'opinion, ces interrogations reprennent le constat de Pierre Laborie, qui soulignait la nécessité de ne pas prendre comme point de départ l'effondrement de juin 1940 pour comprendre la société sous Vichy⁴⁴.

Le fait qu'il y ait eu, avant 1940, des éléments précurseurs des principes clés de la « Révolution nationale », est bien établi dans l'historiographie. Les liens importants avec la doctrine de l'Action française, par exemple, ont été soulignés très tôt par les observateurs de l'époque⁴⁵. La filiation n'est pas totale mais elle est évidente, puisque Charles Maurras militait pour la destruction de la République et l'instauration d'un régime autoritaire. Il est plus difficile d'évaluer la part d'affinités avec des groupements qui sont insérés dans le jeu politique républicain et en acceptent les règles, ou qui affirment un attachement abstrait à la République, tout en en critiquant la forme. Autrement dit, la question est de savoir si, au-delà du ralliement formel à la République, des discours ou des revendications ne rapprochent pas d'un régime plus autoritaire. Or, dans le cadre

⁴² Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Fayard, 2013, 335 p.

⁴³ Marc Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, 1^{re} éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2005, 318 p.

⁴⁴ Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, France, Seuil, 1990, 405 p.

⁴⁵ Voir par exemple Olivier Wormser, *Les origines doctrinales de la « Révolution nationale » : Vichy, 10 juillet 1940 - 31 mars 1941*, Paris, Plon, 1971, 276 p.

des débats sur l'existence d'un fascisme français, certains historiens ont insisté sur l'imprégnation républicaine de la société française, rendant impossible toute tendance fasciste autre que minoritaire. Les anciens combattants occupent ici une place centrale, car certaines associations ont été accusées par leurs contemporains et par une partie des historiens d'être des organisations fascistes et d'avoir joué un rôle de premier plan dans les tentatives de déstabilisation de la République, notamment le 6 février 1934. Au cœur du débat se trouve une ligue, relativement peu importante en termes d'effectifs, mais qui prétend représenter l'élite des combattants : les Croix de Feu⁴⁶. Fondée en 1927 pour rassembler les soldats décorés pour bravoure, elle ne regroupe que quelques milliers d'adhérents⁴⁷ mais se distingue par des positions nationalistes et farouchement antiparlementaires⁴⁸.

Récusant toute interprétation tendant à faire du mouvement combattant un facteur de déstabilisation de la République, Antoine Prost ne réhabilite pas pour autant les Croix de Feu. Au contraire, il avance que cette ligue ne faisait pas partie du mouvement et n'adhérait pas à la Confédération qui rassemblait un grand nombre d'organisations⁴⁹. Il souligne que les Croix de Feu étaient vues par les anciennes associations comme un « corps étranger⁵⁰ », tout en affirmant par ailleurs, de façon contradictoire, qu'elles exerçaient un attrait certain sur une partie de l'Union nationale des combattants (UNC)⁵¹. En réponse, Didier Leschi a voulu remettre en question l'exclusion des Croix de Feu du mouvement en attirant l'attention sur leur parrainage par des personnalités politiques et militaires⁵² : Antoine Prost a souligné justement que cela n'indiquait en rien une intégration à la sociabilité combattante⁵³. Chris Millington, lui, s'appuie sur des exemples précis pour montrer la bonne entente entre certaines sections de l'UNC et des Croix de Feu, parfois favorisée par une double appartenance des dirigeants⁵⁴. Les Croix de Feu n'auraient donc pas été hors du mouvement, mais plutôt à sa marge, en lien avec sa plus grande composante classée à

⁴⁶ Parmi les historiens qui défendent l'hypothèse du fascisme des Croix de Feu, notamment Kevin Passmore, Robert Soucy et William Irvine, tous n'ont pas la même interprétation, notamment en fonction des périodes. Pour un résumé des différentes positions, Didier Leschi, « L'étrange cas La Rocque » dans Michel Dobry (ed.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 155-194.

⁴⁷ Albert Kechichian, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes : Travail, famille, patrie*, Paris, Champ Vallon, 2014, p. 27.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 13-16.

⁴⁹ Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française : 1914-1939, Vol. 1 : Histoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 165.

⁵⁰ Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française : 1914 - 1939. Vol. 3 : Mentalités et idéologies*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, p. 179.

⁵¹ A. Prost, *vol 1, op. cit.*, p.171.

⁵² D. Leschi, « L'étrange cas La Rocque », art cit.163-166.

⁵³ Antoine Prost, « Compte rendu de Michel Dobry (dir.), Le mythe de l'allergie française au fascisme », *Le Mouvement Social*, 2008, n° 225, p. 129.

⁵⁴ Chris Millington, *From victory to Vichy: veterans in inter-war France*, Manchester, New-York, Manchester University Press, 2012, notamment p.121-131. Il faut noter qu'Antoine Prost, dans sa recension du livre, n'est qu'en partie d'accord avec lui, mais reconnaît qu'il montre « une UNC beaucoup plus antiparlementaire et autoritaire que je [Prost] ne l'avais décrite », Antoine Prost, « Compte rendu de Chris Millington, From Victory to Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013, 2013/3, n° 119, p. 159-212.

droite, l'UNC. Ces rapports sont confirmés par des études locales, comme celle de David Bensoussan sur la Bretagne. L'auteur note que l'engagement de l'UNC dans une action de plus en plus politique favorise le recrutement des Croix de Feu⁵⁵. Selon Albert Kéchichian, les liens entre l'UNC et les Croix de Feu se manifestent notamment par des similitudes dans le discours sur la réforme des institutions⁵⁶ et des « échanges de bons procédés » entre sections⁵⁷. Ces conclusions invitent à penser le mouvement combattant selon la « perspective relationnelle⁵⁸ » défendue par Michel Dobry, c'est-à-dire à n'en exclure aucune des associations qui se réclament de l'expérience du front, mais à se concentrer sur la dynamique des liens qu'elles entretiennent.

Accepter que les Croix de Feu ne doivent pas être considérées, par principe, comme extérieures au mouvement, ne revient pas pour autant à décrire celui-ci comme au moins partiellement fasciste. En effet, la question du fascisme des Croix de Feu fait l'objet d'un débat qui dure depuis de longues années. Elle est compliquée par le fait que la ligue, dissoute en 1936, se transforme immédiatement en Parti Social Français (PSF). Or, si les Croix de Feu n'étaient que très minoritaires parmi les combattants en termes d'effectifs, ce parti devient par son recrutement le plus massif de l'entre-deux-guerres. Certains historiens, notamment Zeev Sternhell, y voient un authentique parti fasciste à la française⁵⁹. Son succès prouverait qu'une part importante de l'opinion se montre favorable à un type de régime qui n'a rien de républicain. Au contraire, les historiens du PSF comme Serge Bernstein ou Jean-Paul Thomas le présentent comme un parti profondément républicain⁶⁰. Selon cette conception, le PSF est à la fois la preuve de l'imprégnation républicaine de la société et l'un de ses instruments, puisqu'il fournit une digue contre le fascisme, en enrôlant notamment les classes moyennes qui pourraient y être sensibles. Il est intéressant qu'Antoine Prost, plus sceptique sur le cas particulier des Croix de Feu, parvienne à une conclusion similaire quant au mouvement combattant⁶¹. Dans les deux cas, la présentation des mouvements de masse comme des remparts républicains a pour effet de rejeter toute tendance fasciste, mais aussi simplement autoritaire, aux marges de la société.

Cette opposition entre la nature fasciste ou républicaine des groupements de masse de l'entre-deux-guerres a rejilli sur l'historiographie de la Légion française des combattants. Les historiens pour qui la solide implantation des principes républicains rendait impossible l'installation

⁵⁵ David Bensoussan, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale: les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, p. 492.

⁵⁶ A. Kéchichian, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes*, *op. cit.*, p. 18.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 56.

⁵⁸ Michel Dobry, « Avant-propos » dans *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 7-15., p.12.

⁵⁹ Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche : l'idéologie fasciste en France*, 4. éd augmentée., Paris, Gallimard, 2012, p. 123-142.

⁶⁰ Serge Bernstein et Jean-Paul Thomas (eds.), *Le PSF: un parti de masse à droite (1936-1940)*, Paris, CNRS éditions, 2016, 348 p.

⁶¹ A. Prost, *vol 3, op. cit.*, p. 217.

du fascisme en France en concluent, logiquement, que le régime de Vichy n'est pas fasciste. La « logique classificatoire⁶² » mise en œuvre dans cette historiographie se fonde sur l'hypothèse d'une « essence⁶³ » du fascisme, observable à partir de plusieurs critères, dont l'un des plus importants est l'existence d'un parti unique⁶⁴. Cette interrogation a guidé les travaux de Jean-Paul Cointet. Les sous-titres successifs de sa thèse, « *mouvement civique et parti unique sous l'État français* », puis « *vers le parti unique... Vichy 1940-1944* » et, enfin, « *la tentation du fascisme* »⁶⁵ traduisent tous cette préoccupation. En retraçant l'histoire de la naissance de la Légion, il démontre qu'elle s'impose à la place du parti unique souhaité notamment par Marcel Déat, et qu'elle n'en aura jamais les prérogatives⁶⁶. Prouver que la seule organisation de masse du régime n'est pas un parti unique revient à affirmer le caractère non fasciste de l'État français, notamment dans les formes de son assise au sein de la société. Prise comme point de référence dans un large débat historiographique sur le fascisme, la Légion se trouve ainsi définie de façon essentiellement négative, par ce qu'elle n'est pas. Surtout, les conditions de son existence n'en sont pas éclairées. Que Vichy ne soit pas fasciste n'en fait pas pour autant un régime républicain : les modèles ibériques de Franco et Salazar y faisaient, pour beaucoup, figure d'inspirations⁶⁷. Comment passe-t-on, alors, d'un mouvement constituant une « digue » républicaine à une organisation unique soumise à un État autoritaire ?

Pour mieux comprendre les conditions de ce transfert, il est nécessaire de s'attacher aux origines de ce que propose la Légion au quotidien. Il ne s'agit pas de la considérer comme un révélateur de la nature du régime mais plutôt d'éclairer ce qu'elle doit à la conjoncture particulière de 1940 et ce dont elle hérite des associations combattantes. La réponse à une telle interrogation passe par l'étude de la continuité dans les structures et les pratiques concrètes. Les individus qui adhèrent ou qui forment l'encadrement sont donc au centre du travail proposé ici, de même que les processus, les discours et les activités qui rendent la continuité possible ou, au contraire, créent une rupture. D'autre part la continuité, si elle existe, n'est pas nécessairement uniforme. La dé-généralisation des interprétations peut aider à saisir ses formes et ses limites. La Légion elle-même n'est pas un bloc homogène. Elle est traversée par des courants divers, plus ou moins actifs et

⁶² M. Dobry, « Avant-propos », art cit. 12.

⁶³ *Ibid.*, p.7.

⁶⁴ Michel Dobry a relevé le caractère insatisfaisant d'une historiographie qui cherche à appliquer aux mouvements autoritaires un questionnement univoque et prédéterminé : « Pour être plus précis, au plan méthodologique, dans l'état actuel des recherches sur les mouvements autoritaires ou fascistes, cela suppose, je crois, une posture de recherche qui, au lieu de placer au départ de l'analyse quelque définition « du » (ou même « des ») fascisme(s), se donne pour assise *un autre découpage de l'objet* qui ne prive pas d'emblée l'historien ou le politiste de trouver autre chose au bout de sa recherche que la délimitation que sa définition a introduite au départ. » Michel Dobry, « La thèse immunitaire face aux fascismes. Pour une critique de la logique classificatoire. » dans *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 66.

⁶⁵ Le premier sous-titre est celui de la version soutenue de la thèse ; le deuxième, de sa première publication aux éditions Veyrier en 1991 ; le dernier, celui de la version la plus récente, citée plus haut.

⁶⁶ J.-P. Cointet, *Légion*, *op. cit.*, p. 113-196.

⁶⁷ Philippe Burrin, *Fascisme, nazisme, autoritarisme*, Paris, Seuil, 2000, p. 277.

politiquement engagés. Il en va de même, et de façon plus évidente encore, du mouvement combattant de l'entre-deux-guerres. Les associations ont, pour la plupart, une tendance politique clairement identifiable, qui trouve un écho dans le profil sociologique de leurs adhérents. L'Union nationale des combattants (UNC), orientée à droite, exerce une certaine attraction sur les milieux bourgeois et regroupe peu de travailleurs à statut⁶⁸. Inversement, l'Union Fédérale (UF) classée plus à gauche attire moins les professions libérales et les cadres supérieurs⁶⁹. Antoine Prost relativise l'importance des tendances politiques des dirigeants au niveau des simples adhérents, notamment dans les milieux ruraux⁷⁰. Selon lui, le choix d'une association y dépend plus de l'offre locale que de motivations politiques. Il est vrai que la géographie d'implantation n'est pas toujours en nette corrélation avec les résultats électoraux et on peut être surpris de voir dans un département plutôt à droite comme l'Aveyron, par exemple, la forte prédominance de l'Union Fédérale⁷¹. Toutefois, Chris Millington a montré que la base s'exprimait sur les problèmes politiques, parfois de façon très critique. Après la participation de l'UNC aux manifestations du 6 février 1934, certaines sections font savoir leur désaccord, y compris par des démissions. Inversement, au sein de l'UF, la motion nationale se désolidarisant des actions de rue du 6 février est approuvée par plusieurs sections, désapprouvée par d'autres⁷². Ces réactions diverses plaident pour une certaine hétérogénéité au sein des grandes associations mais elles ne confirment pas l'idée d'une indifférence des adhérents à la politique nationale. Elles montrent au contraire que les motions sont prises en compte par les sections, qui s'expriment parfois. D'autre part, les tensions des années 1930 ont sans doute pour conséquence de réduire en partie les foyers de désaccord en interne. C'est ce que suggèrent les démissions post-6 février évoquées par Chris Millington⁷³. De même, David Bensoussan note que l'engagement de l'UNC provoque « des phénomènes de reclassement », certains adhérents la quittant pour l'UF⁷⁴. Il est possible que la remarque d'Antoine Prost, selon laquelle on adhère indifféremment à l'organisation la plus proche, soit plus représentative de la période suivant immédiatement la Grande Guerre que des années 1930.

Pourtant, cette clarification du milieu des années 1930 tend à suivre une tendance inverse, à l'approche de la guerre, au sommet des associations. Une partie des dirigeants de l'Union Fédérale, comme son président Henri Pichot, se rapprochent des positions défendues par l'Union nationale

⁶⁸ Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française : 1914 - 1939. Vol. 2 : Sociologie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, p. 128-129.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 127.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 176.

⁷¹ *Ibid.*, p. 42. ; François Goguel, *Géographie des élections françaises sous la troisième et la quatrième république*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 57.

⁷² C. Millington, *Victory*, *op. cit.*, p. 66.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ D. Bensoussan, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale : les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, p. 492.

des combattants, notamment pour demander un gouvernement fort⁷⁵. Cette droitisation ne convainc pas tous les grands noms historiques de l'UF. Elle crée des lignes de faille, séparant notamment Georges Pineau, futur membre actif de la Légion, et René Cassin, qui choisit en 1940 de rejoindre Londres⁷⁶. Elle reflète en partie des forces à l'œuvre dans la vie politique française, les radicaux pratiquant une forme de pouvoir de plus en plus éloignée du parlementarisme⁷⁷. La question de la continuité entre le mouvement combattant et la Légion est tout aussi complexe, et nuancée, que celle des origines républicaines de Vichy. Il ne s'agit pas d'affirmer en bloc une logique univoque menant de l'un à l'autre, mais de distinguer des courants qui expliquent le passage. Les différentes profondeurs chronologiques doivent également être prises en compte : les évolutions tardives de personnalités comme Henri Pichot témoignent du caractère non figé de la politisation des associations mais n'ont pas nécessairement la même force, au niveau des adhérents, que les vingt années précédentes d'appartenance.

4. De la « culture de guerre » au « maréchalisme » : les anciens combattants, incarnations d'une lecture unanimiste de la société française

L'attention portée aux divergences politiques permet la remise en cause des lectures unanimistes, postulant, selon les termes de Pierre Bourdieu « qu'il existe quelque chose qui serait comme la moyenne des opinions ou l'opinion moyenne⁷⁸. » Ces interprétations se retrouvent pourtant dans une appréciation largement acceptée concernant la société française sous Vichy : l'importance du « maréchalisme ». Développée par Jean-Pierre Azéma, cette notion vise à distinguer le soutien au maréchal de l'approbation à son action politique, qualifiée de « pétainisme »⁷⁹. Il s'agit donc d'un attachement à la personne même de Philippe Pétain,

⁷⁵ C. Millington, *Victory*, *op. cit.*, p. 215.

⁷⁶ Antoine Prost et J. M. Winter, *René Cassin et les droits de l'homme: le projet d'une génération*, Paris, France, Fayard, 2011, p. 115.

⁷⁷ Serge Berstein, *Histoire du Parti radical. 2: Crise du radicalisme, 1926 - 1939*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, p. 564.

⁷⁸ Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas » dans *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de minuit, 2002, p. 222-235.

⁷⁹ Henry Rousso préfère utiliser les termes de « pétainisme » (à la place de « maréchalisme ») et de « vichysme » (à la place de « pétainisme »). Selon les historiens, « pétainisme » peut donc avoir des significations diverses. Toutefois, la distinction entre les deux formes d'opinion désignées reste la même. Henry Rousso, *Le régime de Vichy*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, p. 108. Jean-Pierre Azéma décline cette distinction selon plusieurs nuances : ainsi, au « maréchalisme de base », il ajoute le « maréchalisme bouclier » et même le « maréchalisme-révolution nationale », qui ne semble plus, alors, bien distinct du pétainisme. Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération*, Paris, France, Seuil, 2002, p. 100-106. Le même auteur distingue également plusieurs formes de « pétainisme », des « pétainistes de conviction » aux « pétainistes d'illusion ». Jean-Pierre Azéma, « Vichy face au modèle républicain » dans Serge Berstein et Odile Rudelle (eds.), *Le modèle républicain*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 337.

supposément majoritaire dans la population et, du moins pour 1940-1941, souvent dépeint comme enthousiaste⁸⁰. Si cette popularité a été nuancée par John Sweets, par exemple, dans ses recherches sur Clermont-Ferrand⁸¹, le culte du chef reste souvent présenté comme évident et général, voire qualifié de « spontané⁸² ». Les mêmes auteurs reconnaissent pourtant, par ailleurs, qu'il est fortement orchestré depuis le sommet de l'État⁸³ et que les prises de position de certaines autorités morales, comme le clergé, jouent un rôle important⁸⁴. Enfin, on suppose à cette affection un effet performatif, qui expliquerait en partie le régime lui-même. L'établissement dans la durée de Vichy, si ce n'est sa naissance, seraient indissociables d'une certaine popularité du chef de l'État dans la population⁸⁵. Même en admettant que le maréchal Pétain soit approuvé par une grande partie des Français, on pourrait s'interroger sur cette rationalisation, qui fait trop peu de cas des circonstances politiques dans lesquelles il s'arroge des pouvoirs de dictateur⁸⁶. Inversement, les études d'opinion publique qui insistent sur l'aggravation de la crise de confiance envers le régime au fil des mois⁸⁷, pourraient même prouver que son maintien n'a pas grand-chose à voir avec son assise dans la société. D'autre part, la distinction avec le « pétainisme » suppose une dépolitisation totale de la figure du maréchal, qui ne serait attachée à aucune conception susceptible de diviser. Le livre de Jean-Pierre Azéma, publié en 1979, s'inscrit dans une dynamique mémorielle et historiographique qui tend à mettre en avant les compromissions d'une grande partie de la société française⁸⁸. La

⁸⁰ On peut citer, parmi de nombreux exemples : la « confiance quasi-aveugle dans un premier temps portée [par la majorité des Français] au 'vainqueur de Verdun' », Jean-Pierre Azéma et Olivier Wieviorka, *Vichy 1940 - 1944*, Paris, Perrin, 2004, p. 15, ou encore « l'émotivité d'une population qui mêle attachement à la personne et vénération à l'égard du thaumaturge », P. Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, *op. cit.*, p. 236.

⁸¹ J.F. Sweets, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, *op. cit.*, p. 141-172.

⁸² J.-P. Azéma, *De Munich à la Libération*, *op. cit.*, p. 103. ; Pierre Laborie évoque également « le mouvement spontané de confiance vers Pétain », P. Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, *op. cit.*, p. 235. Sur le poids du « motif spontaniste » dans l'interprétation de l'enthousiasme des foules, et sa déconstruction notamment par Mona Ozouf, Nicolas Mariot, « Qu'est-ce qu'un "enthousiasme civique" ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, vol. 1, p. 113-139.

⁸³ « La propagande, il est vrai, favorisa ce culte de la personnalité [...] », J.-P. Azéma, *De Munich à la Libération*, *op. cit.*, p. 103. Pierre Laborie ne reconnaît à la propagande qu'une place chronologiquement secondaire : « Le régime de Vichy va très vite exploiter ces manifestations d'enthousiasme. » P. Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, *op. cit.*, p. 236.

⁸⁴ P. Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, *op. cit.*, p. 240.

⁸⁵ Par exemple dans une synthèse récente, Henry Rousso écrit que « dans une dictature, l'exercice du pouvoir ne repose pas sur la seule coercition. La réaction du peuple, les évolutions de l'opinion, la question du rejet ou du soutien des différents groupes sociaux sont des éléments essentiels à la survie du système » ; puis, un peu plus loin, il semble faire du « maréchalisme » l'un de ces « éléments essentiels » : « L'adhésion à la personne de Pétain constitue un trait dominant de l'imaginaire collectif de la période. » H. Rousso, *Le régime de Vichy*, *op. cit.*, p. 105-107. On retrouve ici un parallèle avec l'utilisation explicative de la culture de guerre, notion évoquée plus bas, à propos de laquelle a été observé : « la notion de 'culture de guerre' n'est pas problématique en elle-même [...] Mais elle le devient dès lors qu'on lui fait jouer un rôle dans l'explication des pratiques et des comportements individuels et collectifs. C'est une chose que de décrire le patriotisme de la société française en 1914-1918, c'en est une tout autre que de dire que, si les soldats ont tenu, c'est parce qu'ils étaient patriotes. » François Buton et al., « 1914-1918 : retrouver la controverse », *La Vie des idées*, décembre 2008.

⁸⁶ Au sens littéral du mot, soit un chef d'Etat qui « investi légalement ou non du pouvoir politique, l'exerce de façon autoritaire, voir tyrannique » (CNRTL).

⁸⁷ P. Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, *op. cit.*

⁸⁸ Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy : 1944-1998--*, Paris, Seuil, 1987, p. 280. Ajoutons que dans le livre de Jean-Pierre Azéma, les notions de « pétainisme » et de « maréchalisme » occupent une place discrète, sans commune mesure avec leur succès postérieur.

vénération générale pour le maréchal Pétain serait donc l'une des formes de cette responsabilité collective. En même temps, l'objet de l'accord est singulièrement réduit, puisque la politique du gouvernement en est explicitement exclue. On peut tracer un parallèle avec le cas italien, décrit par Paul Corner : l'affirmation dans les années 1970 qu'il existait un large consensus favorable au fascisme n'a pas véritablement stimulé la recherche ; en revanche elle a débouché sur une tendance apologétique des Italiens « qui raisonnent que, si nous étions tous d'accord dessus à l'époque, le fascisme ne doit pas avoir été si terrible que cela⁸⁹. »

Ainsi, le caractère massif de la Légion conduit à sa présentation comme l'un des fers de lance du maréchalisme. Le fait qu'elle soit destinée aux anciens combattants contribue à l'apparente évidence de cette interprétation. Ayant combattu sous ses ordres en 1914-1918, ils ne peuvent qu'être attachés au « Vainqueur de Verdun »⁹⁰. De cette façon, leur adhésion à la Légion s'explique aisément. Quant à leur désaffection, elle peut se justifier par une forme de renversement du raisonnement : fidèles uniquement à la personne du maréchal, les anciens combattants se retirent lorsque son gouvernement pratique une politique qui leur déplaît. On notera que l'inverse aurait tout aussi bien pu être défendu. En effet, le maréchal Pétain reste le président de la Légion, et s'adresse à « ses » légionnaires jusqu'à la fin⁹¹. Si leur fidélité n'allait qu'à lui, on pourrait supposer une absence d'influence de la politique sur les effectifs. Or l'inscription de l'organisation dans le temps long ne s'arrête pas à l'époque de sa mise en place. Son déclin est aussi tributaire de causes non réductibles à la popularité ou à l'impopularité du régime. Que la population éprouvée accueille généralement avec soulagement la Libération, et que l'opinion d'une partie d'entre elle ait pu évoluer, ne préjuge en rien d'un accord sur l'ensemble du régime. François Rouquet et Fabrice Virgili soulignent la diversité des réactions face à l'épuration, notamment face au sort à réserver au maréchal Pétain, qui doivent beaucoup aux positions politiques⁹².

Il n'y a rien de fortuit à ce que l'importance de divisions, politiques ou autres, soit particulièrement minorée dans le cas des anciens combattants. Le premier problème porte pourtant sur la catégorie même d'« anciens combattants ». Il ne se pose pas au maréchal Pétain, qui ne doute pas de la pertinence de cette dénomination. Dès son premier discours de président du conseil, le

⁸⁹ « In recent years [this] thesis seems to have been generally accepted, at least at a journalistic level, less because of fresh historical research than from a kind of self-excusing inertia among Italians which reasons that, if we all agreed about it at the time, Fascism cannot have been so bad after all », Paul Corner, *The Fascist Party and popular opinion in Mussolini's Italy*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 7.

⁹⁰ Là encore, les exemples sont nombreux, tant dans les travaux sur la Légion que dans ceux qui ne l'évoquent qu'incidemment. On pourra citer parmi d'autres : J.-P. Azéma et O. Wiewiorka, *Vichy 1940 - 1944*, *op. cit.*, p. 140 ; Jean-Marie Flonneau, « Évolution de l'opinion publique : 1940-1944 » dans Jean-Pierre Azéma et al. (eds.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 516. ; J.-P. Cointet, *Légion*, *op. cit.*, p. 377.

⁹¹ Message du 14 août 1944. Jean-Claude Barbas, *Philippe Pétain. Discours aux Français: 17 juin 1940-20 août 1944*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 339.

⁹² François Rouquet et Fabrice Virgili, *Les Françaises, les Français et l'épuration : 1940 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2018, p. 240-259.

17 juin 1940, il se déclare « sûr de l'appui des anciens combattants [qu'il a] eu la fierté de commander⁹³ ». Il suppose que le simple fait d'avoir combattu en 1914-1918, alors qu'il dirigeait l'armée française, doit provoquer un attachement à sa personne. Si la dimension narcissique et propagandiste de cette affirmation n'a pas empêché sa reprise, sous forme d'évidence, dans les histoires du régime, c'est qu'elle dépasse la seule personne du maréchal Pétain. Elle touche au « mythe de l'armée nationale » selon lequel le soldat-citoyen obéit librement ou, du moins, en accord avec les objectifs plus généraux de l'armée⁹⁴. Selon cette interprétation, il est normal qu'il vénère ses chefs, dans la mesure où ceux-ci ne se montrent pas inhumains. À l'époque où Jean-Pierre Azéma avance la notion de « maréchalisme », la popularité du maréchal Pétain parmi ses soldats est affirmée sans détours par l'historiographie. L'un de ses biographes, Guy Pedroncini, le présente « en thaumaturge », dont la nomination à la tête de l'armée française fait cesser les mutineries, en rassurant les hommes⁹⁵. La popularité générale du maréchal Pétain dans l'armée de 1914-1918 a depuis été contestée par André Loez, qui a repris la question des mutineries. Outre une remise en cause des méthodes de l'administration de la preuve chez Guy Pedroncini, André Loez pointe du doigt la simplification consistant à évoquer de façon globalisante « les soldats », sans aucun égard pour les disparités sociales au sein de l'armée⁹⁶.

Les évolutions de l'historiographie de la Grande Guerre auraient pu mener à nuancer les appréciations portant sur le « maréchalisme » général des anciens combattants. S'il n'en est rien, c'est que d'autres courants tendent, au contraire, à renforcer les lectures unanimistes par le biais d'une « nouvelle histoire⁹⁷ » de 1914-1918. La mise en avant depuis les années 1990, par les historiens rassemblés autour de l'histoire de Péronne, d'une « culture de guerre » caractérisant, dès le début du conflit, toutes les sociétés européennes, tend à gommer la diversité même des expériences de 1914-1918 en fonction des catégories sociales ou des engagements antérieurs⁹⁸. Corollaire de cette culture, l'ensemble des soldats auraient « consenti » au conflit et à ses objectifs, ce qui expliquerait leur endurance au front et, accessoirement, leur accord profond avec une partie de ceux qui les dirigeaient. Cette historiographie ne se limite pas à 1914-1918 et ambitionne

⁹³ J.-C. Barbas, *Discours, op. cit.*, p. 57.

⁹⁴ Pour une explication et une déconstruction de ce mythe, Mathieu Marly, *L'âme des régiments. Le corps des sous-officiers. Promotion, recrutement et discipline dans les rangs de l'armée française (1872-1914)*, Université Charles de Gaulle - Lille 3, Lille, 2015, p. 11.

⁹⁵ André Loez, *14-18, les refus de la guerre: une histoire des mutins*, Paris, France, Gallimard, 2010, p. 136.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 27.

⁹⁷ Philippe Olivera, « Histoires de violences et violence (sociale) de l'histoire. À propos de la "nouvelle histoire" de la Grande Guerre », *Agone*, 2014, n° 53, p. 11-36.

⁹⁸ Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14 - 18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2003, p. Au contraire, cette diversité est notamment soulignée par A. Loez, *14-18, les refus de la guerre, op. cit.* ; et Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée? 1914 - 1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Seuil, 2013, 487 p. Pour une présentation critique de la culture de guerre, voir par exemple Nicolas Offenstadt et al., « À propos d'une notion récente : la "culture de guerre" » dans Frédéric Rousseau (ed.), *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674.

explicitement de relier les deux conflits, par le recours à l'idée de « brutalisation ». Développée par George Mosse, dans son livre *Fallen soldiers. Reshaping the Memory of the World Wars*⁹⁹, cette notion signifie que la société allemande aurait été rendue brutale par l'expérience des tranchées, menant au nazisme et à la guerre. Ce livre écrit sous forme d'essai, peu étayé par la recherche empirique, a été critiqué notamment par des spécialistes du nazisme et de Weimar, qui ont remis en cause le lien entre l'expérience de la guerre et l'entrée dans les corps francs¹⁰⁰. Benjamin Ziemann s'est opposé à toute tentation tendant à faire des soldats allemands de 1914-1918 une génération uniquement tournée vers la revanche et a souligné les désaccords politiques entre leurs organisations¹⁰¹. Or, on retrouve un usage similaire de la « culture de guerre » pour rendre compte de l'histoire des anciens combattants français dans les années 1930. Emmanuel Saint-Fuscien présente ainsi le livre de Chris Millington comme « un regard 'mossien' posé sur la France des années 1930¹⁰². » Il voit dans les rapprochements de certains combattants avec l'extrême-droite, dans les diatribes violemment antiparlementaires, la conséquence directe de l'expérience de la guerre et des tranchées et la survivance de la « culture de guerre ». Il constate pourtant, dès le début de sa recension, que le changement de regard permis par Chris Millington, loin du pacifisme et de l'antimilitarisme attribué aux combattants par Antoine Prost, concerne surtout l'Union nationale des combattants. Sans même évoquer la myriade de groupements de taille diverses qui forment le mouvement combattant, il faut remarquer qu'il ne s'agit là que de l'une des deux principales associations. À sa lecture basée sur le poids de l'expérience de guerre, on peut donc opposer une interprétation plus politique, observant qu'en fonction de leur orientation les organisations ne s'impliquent pas pareillement dans les discours et les actes contestant la République. Ainsi, en dépit de leurs différences – la question de l'imprégnation républicaine de la société n'y joue pas le même rôle, par exemple – les notions de « culture de guerre » et de « maréchalisme » ont en commun de n'envisager les anciens combattants de 1914-1918 qu'au prisme d'une expérience de guerre dont elles gommant la diversité. La « nouvelle histoire » de la Grande Guerre, et ses incursions dans la période de l'entre-deux-guerres, adoptent une vision unanimiste de la société peu susceptible de pousser à une lecture critique du « maréchalisme » attribué aux anciens combattants.

⁹⁹ George Lachmann Mosse, *Fallen soldiers: reshaping the memory of the World Wars*, New York, 1991, 264 p. Le sous-titre de la traduction française inclut le terme de « brutalisation », lui donnant ainsi une centralité qui ne reflète pas sa place dans l'édition originale. George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme: la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 291 p.

¹⁰⁰ Thomas Weber, *Hitler's first war: Adolf Hitler, the men of the list regiment, and the First World War*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 245 ; Benjamin Ziemann, *Contested commemorations: republican war veterans and Weimar political culture*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2013, p. 2.

¹⁰¹ B. Ziemann, *Contested commemorations*, *op. cit.*

¹⁰² Emmanuel Saint-Fuscien, « C. Millington, From Victory to Vichy », *Francia-Recensio*, 2015, vol. 2. Cette dimension n'est pas absente du livre de Chris Millington. Mais comme le remarque Emmanuel Saint-Fuscien, l'auteur fait preuve d'une telle prudence dans sa conclusion qu'on ne peut lui attribuer aucun point de vue net sur la question.

C'est oublier, pourtant, que l'entretien d'un « mythe Pétain » dans les années 1920 et 1930 était loin d'être détaché des appartenances partisans. Didier Fischer souligne que la grande presse de droite s'en fit beaucoup plus l'écho que les journaux de gauche, même si ceux-ci pouvaient, à l'occasion, vanter l'apolitisme du militaire. Les références au maréchal s'amenuisaient dans les journaux socialistes ou communistes par rapport à ceux de tendance radicale¹⁰³. La polarisation du mythe n'épargnait pas les milieux anciens combattants, puisque Didier Fischer remarque que le maréchal Pétain entretenait des liens privilégiés avec l'UNC, ignorant l'importance de l'UF¹⁰⁴. Jean-Christophe Gaurel indique par ailleurs que la figure du « Vainqueur de Verdun » est absente de la presse combattante du Puy-de-Dôme dans l'entre-deux-guerres, et n'apparaît en réalité qu'à l'occasion de la défaite et de son arrivée au pouvoir. Les commentaires qu'il fait à ce sujet montrent pourtant à quel point il est difficile de se détacher de l'idée de l'évidence de l'attachement à Pétain : pour expliquer son absence des journaux combattants, il évoque soit la volonté d'occulter les mutineries de 1917, soit « des faits qui dépassent la logique et l'entendement humain »¹⁰⁵. Au contraire, rien ne démontre une popularité homogène et générale du maréchal Pétain dans la société. L'enquête lancée par le *Petit Journal* en 1934 pour choisir un dictateur à la France, produit des résultats à double tranchant : si Philippe Pétain arrive premier, le second n'est autre que... Pierre Laval¹⁰⁶, dont l'irréremédiable impopularité est pourtant souvent opposée à l'estime dont jouirait le maréchal¹⁰⁷. Le fait qu'il ait reçu plus de 2 000 lettres par jour¹⁰⁸ ne prouve rien, en l'absence d'informations sur le contenu et les rédacteurs. Il n'est pas question de nier que le maréchal Pétain a connu, dès l'entre-deux-guerres, une popularité toutefois très variable selon les époques. Le problème vient de la généralisation de cette affirmation à l'ensemble des anciens combattants, sans aucune distinction, et de son utilisation pour expliquer l'histoire de la Légion. Sous-tendue par une vision unanimiste de l'armée, une telle interprétation laisse de côté la structure sociale de l'organisation et les raisons qui expliquent son succès, tant dans son aspect massif que dans sa diversité. Cette mise à l'écart des distinctions tant politiques que sociologiques porte à faire des anciens combattants l'incarnation de l'unanimisme de la société.

¹⁰³ Didier Fischer, *Le mythe Pétain*, Paris, Flammarion, 2002, p. 136-138.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 227-232.

¹⁰⁵ Jean-Christophe Gaurel, « L'image de Pétain dans la presse combattante du Puy-de-Dôme (1919-1940) » dans *De Vichy au Mont-Mouchet. L'Auvergne en guerre 1939-1945*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du massif central, 1991, p. 33-41.

¹⁰⁶ Richard Griffiths, *Pétain et les Français*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 215.

¹⁰⁷ Pierre Laborie évoque par exemple « l'image repoussoir de Pierre Laval », P. Laborie, *L'opinion française sous Vichy*, *op. cit.*, p. 238.

¹⁰⁸ J.-P. Azéma, *De Munich à la Libération*, *op. cit.*, p. 103.

5. Sources et méthodes pour une histoire sociale de la Légion

Les problématiques historiographiques dans lesquelles elle s'inscrit tendent à montrer la nécessité d'une approche de la Légion attentive aux réalités quotidiennes, notamment au niveau des adhérents et des sections locales. Les sources concernant les simples légionnaires n'ont malheureusement pas été conservées de façon nationale mais il est possible, dans de rares départements, d'accéder à toutes les fiches d'inscription. Leur étude permet de savoir qui adhère et d'estimer les différences possibles entre les lieux et les catégories d'adhérents – sections urbaines ou rurales, combattants de 1914-1918 ou simples volontaires... L'objectif est alors la dé-généralisation des discours sur les légionnaires. La réintroduction de la variable sociale vise à déterminer qui, parmi les anciens mobilisés, est représenté par l'organisation, au-delà du qualificatif trop général d'« anciens combattants », mais également à repérer les formes possiblement différenciées de l'engagement, plus ou moins durable et actif.

Dans une telle perspective, le point d'attention principal de Jean-Paul Cointet, l'histoire institutionnelle de la Légion dans l'État vichyste, n'est plus central. Son apport doit être mis à profit en termes de contexte comme ceux, plus généralement, des historiens ayant travaillé sur l'histoire institutionnelle de Vichy. En revanche, la question de la place de la Légion dans les luttes de pouvoir entre les différents membres de gouvernement ne sera pas réexaminée à nouveaux frais dans ce travail. Surtout, elle ne fera pas fonction d'unique critère d'interprétation. En effet, le parti pris de l'attention aux formes locales et quotidiennes a produit, au cours des recherches, des résultats qui justifient de ne pas expliquer le succès et le déclin de la Légion uniquement par ses turpitudes institutionnelles. Lorsque celles-ci jouent un rôle, il n'est pas univoque : ainsi ne peut-on pas dépeindre, face à la création du S.O.L. ou de la Milice, une réaction unanime. Si l'évolution de la guerre et du gouvernement de Vichy ont nécessairement des répercussions, on ne peut faire correspondre, à chaque moment considéré comme un tournant du régime, une évolution mécanique et immédiate sur le terrain. Le fait qu'il s'agisse d'une période exceptionnelle ne doit pas masquer que, comme cela a été observé pour d'autres conflits, les guerres peuvent « répondre de logiques sociales ordinaires¹⁰⁹ ». Cela vaut d'autant plus pour la Légion que celle-ci se déploie dans un cadre quotidien. À l'exception des réfugiés, les adhérents demeurent au sein de leur communauté. L'appartenance relève aussi de socialisations sur le long terme et de rapports déjà incorporés par les acteurs¹¹⁰.

¹⁰⁹ François Buton et al., « Éditorial. L'ordinaire de la guerre », *Agone*, 2014, n° 53, p. 7.

¹¹⁰ François Buton et al., « Introduction générale » dans *L'ordinaire du politique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2016, p. 11-20.

Puisque c'est le caractère massif de la Légion qui me semble fonder son intérêt principal en termes d'apport à l'historiographie, il était important de favoriser des méthodes reflétant cette spécificité. Le choix du quantitatif permet de prendre en compte l'importance numérique de l'organisation, tout en évitant de se laisser aveugler par elle. En effet, ses effectifs ne signifient pas qu'elle représente la société dans son ensemble, ni que tous ses membres y entrent et y demeurent selon des modalités identiques : seule une comptabilisation fait ressortir les variables pertinentes. Ce choix est rendu d'autant plus évident que cette thèse doit beaucoup au travail d'Antoine Prost sur les anciens combattants, qui fournit à la fois un modèle d'usage du quantitatif et un point de comparaison pour toutes les données chiffrées dans le temps long¹¹¹. Des échantillons de plus d'un millier de personnes ont été constitués pour les adhérents de différentes sections¹¹². Pour les cadres départementaux, une approche exhaustive a été privilégiée, en raison du caractère relativement réduit de cette population (898 individus). De même, les cadres locaux de Haute-Vienne (1123 individus) sont étudiés en totalité grâce à un fichage départemental de cette population¹¹³. Au total, la base de données constituée rassemble des informations sur 5 861 légionnaires, répartis entre différents échantillons qui sont, selon les questionnements, utilisés conjointement ou de façon comparée. Il faut préciser que la constitution de différents échantillons d'adhérents a été largement tributaire des sources. La tentative d'établir un fichier national, envisagée par la direction légionnaire, n'a pas abouti. Aussi les fiches d'adhésion, lorsqu'elles existent, sont-elles conservées par section. La multiplicité des échantillons est donc nécessaire pour ne pas présenter comme des généralités des caractéristiques uniquement locales. Toutefois, cette diversité a aussi pour avantage d'aboutir à rassembler des informations sur un très grand nombre d'adhérents, ce qui aboutit à une certaine précision. Il ne s'agit pas là uniquement d'une contingence, mais d'un choix. Les effectifs de 1 000 personnes, défendus à juste titre pour leur représentativité statistique¹¹⁴, trouvent leurs limites lorsqu'il s'agit de réaliser une étude fiable des sous-catégories : s'il ne reste que 100 commerçants sur 1 000 légionnaires, que dire de statistiquement valable quant à la date d'adhésion ou au statut militaire de cette population spécifique, par exemple ? Cette multiplicité d'échantillons permet à la fois la comparaison et l'utilisation conjointe, pour faire émerger des distinctions non prévues à l'avance. De fait, si un corpus ne répond qu'aux questions qu'on lui pose, et selon lesquelles on l'a conçu, il est intéressant, surtout concernant une organisation de masse, de ne pas trop le cloisonner par avance en le soumettant à des catégories trop strictes. En effet, l'un des avantages du quantitatif est de faciliter l'association des méthodes inductive et déductive. Or

¹¹¹ Notamment dans sa partie sociologique : A. Prost, *vol 2, op. cit.*

¹¹² Voir chapitre III, 1.b.

¹¹³ Voir chapitre II.

¹¹⁴ Olivier Martin, *L'analyse quantitative des données*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 30-38 ; Claire Lemercier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, p. 25.

l'intérêt de la Légion réside dans son ambition à représenter toute la société et à intégrer le régime de Vichy dans l'ordinaire des relations sociales. C'est bien l'étude de la banalité qui est favorisée par un corpus à la fois large et varié.

Cela n'empêche pas que le quantitatif oblige à une explicitation particulièrement claire des catégories mobilisées, y compris lorsqu'elles sont construites au fur et à mesure de la recherche. Certaines d'entre elles s'appuient sur des travaux antérieurs, à la fois par reconnaissance de leur pertinence et à des fins de comparaison. La reprise de la grille socio-professionnelle élaborée par Antoine Prost pour les adhérents des associations d'anciens combattants était adaptée à cette recherche, qui concerne en grande partie le même type d'individus. D'autres sources ont nécessité la construction d'indicateurs nouveaux, comme l'étude de la presse ou des courriers légionnaires. Ces documents sont traités, dans la mesure du possible, de façon sérielle. Les raisons qui ont poussé à établir un échantillonnage large justifient de traiter ces sources textuelles selon le même souci de la masse et du procédé à la fois inductif et déductif. Cette volonté est d'autant plus importante que les écrits des légionnaires, au premier abord moins arides que les fiches d'adhérents, comportent justement le piège, pour le chercheur, de se laisser aveugler par des éléments plus saillants mais, finalement, peu représentatifs. Comme le souligne Antoine Prost, « l'opposition qualitatif/quantitatif » qui pourrait être invoquée « n'a en réalité d'autre sens que l'inégale difficulté à construire des indicateurs sur lesquels on puisse raisonner de façon comparative¹¹⁵. » Aussi les corpus et les indicateurs utilisés sont-ils toujours décrits ici, dans le texte ou en annexe, seule précaution donnant un sens aux chiffres.

Le souci de clarté quant aux catégories mobilisées par le chercheur vaut également pour celles qui sont mises en place par les acteurs eux-mêmes. Suivant les orientations tracées notamment par la socio-histoire¹¹⁶, il importe ainsi de retrouver les individus derrière les désignations en partie constituées par la législation (anciens combattants), par les règlements internes de la Légion (légionnaire combattant, ami de la Légion) ou par les acteurs étatiques qui la décrivent, notamment en termes politiques (« modérés », « communiste »...). Cette déconstruction est réalisée notamment par les jeux d'échelle, qui ne visent pas seulement à comparer l'implantation de la Légion à différents niveaux mais doivent aussi s'appliquer au traitement des sources. Cette nécessité est souvent signalée dans le cadre des études d'opinion qui s'appuient sur des rapports de fonctionnaires divers. Le contenu même de ces documents doit être considéré avec prudence car on ne sait pas, le plus souvent, sur quoi s'appuie un commissaire de police, par exemple, pour définir ce qu'il considère comme l'opinion majoritaire. D'autre part, plus on monte dans la

¹¹⁵ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 203.

¹¹⁶ Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, 121 p ; François Buton et Nicolas Mariot (eds.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, 217 p.

hiérarchie, plus les rapports sont réalisés sous forme de synthèses, quitte à déformer totalement les informations initiales ou à en faire une sélection. John Sweets a montré comment les rapports d'informateurs de Clermont-Ferrand étaient « filtrés et souvent édulcorés¹¹⁷ ». Ce principe consistant à comparer l'information aux différents niveaux où elle apparaît ne doit pas être limité aux sources qui semblent les plus subjectives. Les données apparemment plus fiables, comme les effectifs déclarés, par exemple, peuvent elles aussi faire l'objet de déformations, volontaires ou involontaires, parfois dues simplement au temps de transmission. Il importe non seulement de retrouver l'information première mais aussi de comprendre comment elle évolue et peut contribuer à forger, elle-même, la réalité pour les acteurs. Dans la mesure du possible, les sources mobilisées le sont à différents niveaux, qu'il s'agisse de documents administratifs, de budgets, de fiches individuelles, ou de presse. Dans ce cadre, la multiplicité des monographies locales portant sur la Légion est également une source de confrontation permanente.

Il est malheureusement difficile de retrouver la voix des légionnaires. Le corpus de lettres envoyé à la hiérarchie constitue la source principale dans ce domaine – comme les autres sources sérielles, sa composition est détaillée au moment de son utilisation¹¹⁸. En revanche, contrairement à l'expérience de la Première Guerre mondiale, l'engagement dans la Légion, trop ancré dans la vie ordinaire, n'a pas donné lieu à un foisonnement d'écrits et de témoignages. Parmi les auteurs des ouvrages consultés, un seul, le pasteur Vernier de Collioure¹¹⁹, raconte s'être inscrit – encore n'en dit-il pas grand-chose d'autre. Une liste des journaux intimes – forme privilégiée pour son immédiateté et son rapport à la chronologie – écrits par des habitants de la zone Sud entre 1940 et 1945 a été dressée, et dépouillée, grâce à la base EGO 39-45¹²⁰. Force est de constater que les mentions de la Légion n'y sont pas très nombreuses, notamment parce que la vie quotidienne sous l'occupation n'est pas un sujet privilégié, contrairement aux actions de résistance, par exemple. Ces documents, utilisés au fil des chapitres, n'apportent donc qu'un éclairage par petites touches, qui offre toutefois un regard sur l'émergence de la Légion dans l'espace public et la façon dont elle est perçue. Ils sont complétés par quelques récits écrits a posteriori, choisis pour la personnalité de leurs auteurs, et qui ne sauraient être utilisés de la même façon : les plaidoiries des anciens dirigeants

¹¹⁷ J.F. Sweets, *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, *op. cit.*, p. 152-154.

¹¹⁸ Voir chapitre V, 1.b.

¹¹⁹ Madeleine Souche, *Le pasteur Vernier de Collioure, la Retirada et les camps, 1939-1944*, Perpignan, Éditions APHPO/CREC, 2011, 395 p.

¹²⁰ Cette base de données « Écrits de guerre et d'occupation », créée par Laurent Joly, Jean-Luc Leleu et Françoise Passera, est accessible en ligne : <http://www.ego.1939-1945.crhq.cnrs.fr/> (lien consulté le 18 juin 2018). Sur les caractéristiques du corpus ainsi réuni : Laurent Joly et Françoise Passera, « Se souvenir, accuser, se justifier : les premiers témoignages sur la France et les Français des années noires (1944-1949) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2016, vol. 263, n° 3, p. 5-34.

légionnaires remplissent une évidente fonction d'autojustification, qui n'empêche pas d'y trouver quelques indications, à défaut d'une vision équilibrée du rôle de l'organisation.

Cette thèse se structure en deux parties dont la logique est chronologique. La constitution du mouvement, qui s'étale sur plusieurs mois, est abordée dans la première partie (chapitre I à IV). La seconde porte sur le contenu de l'activité, ses évolutions et son déclin (chapitre V à VII).

Au cœur de la première partie se trouve le problème du basculement entre deux formes de régime et, concernant les anciens combattants, deux formes d'organisation collective : le passage de la multiplicité des associations au groupement unique, soumis à l'État. La compréhension des conditions et de la réalisation concrètes de ce basculement nécessite de s'arrêter sur les catégories mobilisées dans les textes de loi concernant la Légion : anciens combattants, associations dissoutes et dévolution des biens désignent des réalités plus complexes qu'il n'y paraît. Les rares sources allemandes retracent les origines de l'interdiction en zone Nord. D'autre part, les archives du secrétariat d'État aux anciens combattants, qui supervise la dissolution des associations, offrent la mesure de la diversité des réactions provenant du mouvement combattant. (chapitre I). Cette diversité de l'accueil fait à la Légion trouve un écho dans la personnalité des cadres choisis pour l'encadrer. Leur nomination par l'échelon hiérarchique supérieur précède tout recrutement et constitue une étape essentielle dans la formation de l'organisation. En tant que groupe, ils représentent ainsi les ralliements recherchés par le régime et acceptés. Leurs caractéristiques sont établies grâce aux entreprises de fichages des préfectures et du ministère de l'Intérieur, riches en informations sur leur profil socio-professionnel mais également sur leur parcours et leurs engagements antérieurs (chapitre II). L'adhésion des anciens combattants, loin d'être spontanée, est préparée par la propagande du régime avant la mise en place des sections qui prend plusieurs mois. La presse nationale et locale donne des indications sur la chronologie de l'installation de la Légion. Le rythme des adhésions, et le profil des adhérents, sont abordés grâce aux fiches individuelles retrouvées en Haute-Vienne, dans les Hautes-Alpes et dans le Tarn-et-Garonne (chapitre III). Enfin, l'une des spécificités affichées de la Légion, par rapport aux organisations qu'elle remplace, est de s'ouvrir à d'autres catégories de population. La justification officielle et le regard des anciens combattants sur ces ouvertures se retrouvent dans la presse légionnaire et dans les lettres des adhérents. La forme d'attractivité exercée par l'organisation se dessine à travers les fiches d'adhésion des nouveaux entrants : au-delà de la simple expérience de 1914-1918, certaines caractéristiques communes peuvent les lier aux anciens combattants et éventuellement nuancer l'effet de rupture produit par leur entrée (chapitre IV).

La seconde partie n'abandonne pas la problématique de la continuité et porte l'attention sur la cohérence des différents aspects de l'activité légionnaire et de leurs évolutions.

Les principales thématiques et l'expression de la propagande légionnaire se retrouvent dans la presse publiée par l'organisation. Son traitement de façon sérielle permet une comparaison avec des sources antérieures, comme la presse combattante, ou contemporaines, comme les discours du maréchal Pétain. La réception et l'appropriation des différents aspects de la propagande se mesure dans les lettres envoyées par les légionnaires à différentes autorités, section communale, départementale, ou secrétaire général des anciens combattants. Enfin, les archives des organismes disciplinaires prévus par les statuts, les tribunaux d'honneur, indiquent quelles déviations par rapport à la doctrine sont condamnées (chapitre V). Au-delà de la propagande, la Légion déploie une activité aux multiples facettes, dont il s'agit de mesurer la cohérence interne. La presse locale, qui annonce toutes les manifestations, informe sur leur contenu et leur fréquence. Associée aux media nationaux et notamment à des fonds photographiques, elle renseigne sur les formes d'engagement attendues des légionnaires. Les interventions de la Légion dans la vie publique comprennent également la collaboration plus ou moins aisée avec les autorités, les actions spécialisées dans différents domaines – travail, agriculture, maintien de l'ordre – et l'action sociale. Leur importance et leur efficacité respectives se retrouvent notamment dans les budgets, du niveau national à la section communale (chapitre VI). L'évolution du champ d'action légionnaire montre une baisse d'activité, qui va de pair avec un déclin des effectifs. Le regard négatif porté sur la Légion dans une partie de la société transparait, avec ses nuances dans les journaux clandestins. Il se traduit parfois par des attentats consignés dans les archives policières et les papiers du maréchal Pétain, attentif aux mésaventures des dirigeants légionnaires. Face aux difficultés, le rythme des départs de cadres et d'adhérents est indiqué dans des rapports divers et retracé grâce aux archives des sections. Enfin, le type d'engagement qui peut succéder à une appartenance légionnaire est mesurée par rapport à deux populations témoins : les miliciens, dont l'identité se retrouve dans les archives de l'épuration ; et les résistants, titulaires de la carte de volontaire de la résistance (chapitre VII).

Enfin, les sociabilités combattantes ne prennent pas fin avec la Libération et la dissolution de la Légion. L'épilogue de ce travail établit un bilan de l'épuration des légionnaires, à travers les archives des cours de justice locales et nationales. Il retrace les difficultés rencontrées par les associations cherchant à se reconstituer, grâce aux archives du ministère des Finances, qui gère les mises sous séquestre, à la presse combattante, et aux sources conservées à l'Union française des associations d'anciens combattants, créée en 1945. Il ouvre sur les continuités possibles avec la période de l'après-guerre, afin de ne pas enfermer la Légion dans la stricte parenthèse des années 1940-1944 (Après-guerre).